Agence Locale de Mobilité



Une étude de faisabilité a été menée. Les conclusions de l'étude présentées fin 2018 ont montré l'intérêt pour les acteurs du territoire de développer :

- la coordination des acteurs du territoire intervenant sur la mobilité,
- le renforcement du positionnement du territoire vis-à-vis des acteurs du transport,
- l'observation de la mobilité sur le territoire avec la constitution d'une base de données et d'un observatoire dynamique de la mobilité, la production d'analyses et de diagnostics,
- la clarification et la diffusion de l'information en matière de mobilité vis-à-vis des usagers (habitants et salariés),
- la promotion, l'animation, et la sensibilisation à la mobilité auprès des usagers, notamment la promotion du covoiturage, de la pratique du vélo et l'accompagnement à la mobilité des publics en difficulté.